

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 186/2018

OBJET : Désignation d'un maître d'œuvre pour la construction d'un gymnase à Cintegabelle - Autorisation du Président à engager la consultation

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle le projet de construction d'un collège sur la commune de Cintegabelle sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

L'ouverture de ce collège d'une capacité de 400 élèves est prévue en septembre 2021.

Ces établissements scolaires et sportifs se trouvent dans le périmètre des bâtiments de France (église et calvaire de Cintegabelle).

La CCBA est compétente pour la construction du gymnase qui sera construit pour l'usage des élèves du futur collège.

Monsieur le Président précise que les services du CAUE apportent leur expertise et accompagnent l'intercommunalité dans le cadre de la définition ce projet et de la rédaction du programme.

Le rendu de l'analyse sera restitué au mois de septembre : notamment les éléments techniques à intégrer dans le programme, définition de l'enveloppe financière à consacrer au projet.

A ce jour et au vu des éléments en notre possession, le montant de la construction est estimé à 1.5 millions d'euros (HT) ; le coût de la maîtrise d'œuvre de l'ordre de 135 000€ HT.

Ce montant sera ajusté après le rendu de l'étude du CAUE.

Les missions confiées au maître d'œuvre seront les missions de base (ESQ à AOR avec mission VISA) ; en tranches optionnelles : OPC ; assistance au permis de construire.

Le retro planning de l'opération dans sa globalité est le suivant :

- Dernier trimestre 2018 : désignation du maître d'œuvre
- 1^{er} semestre 2019 :
 - o missions ESQ ; APS ; APD ; PRO ; DCE ;
 - o consultations annexes : études géotechniques, coordonnateur SP ; bureau de contrôle ; etc.
 - o dépôt permis de construire (5 mois d'instruction maximum)
- 2^{ème} semestre 2019 : consultation pour les marchés de travaux

- 2020 : Construction du gymnase
- 1^{er} semestre 2021 : fin des travaux + commission de sécurité + aménagements intérieurs

Monsieur le Président demande l'autorisation au membre du conseil d'engager la consultation en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation en vue de désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS